

Le lundi 29 août 2022

Chers parents,

C'est mercredi que nous accueillerons les élèves pour le début de la nouvelle année scolaire. Tous les membres de l'équipe école s'affairent activement aux derniers préparatifs. Ce communiqué contient des informations importantes concernant la rentrée.

Début des cours – 31 août

Les cours débuteront le mercredi 31 août. Vous pouvez consulter le calendrier scolaire en cliquant ici : [calendrier scolaire 2022-2023](#). Comme par le passé, deux journées pédagogiques flottantes s'ajouteront au calendrier. Voici les dates : le jeudi 9 février et le lundi 13 mars.

Port du masque

Le port du masque d'intervention n'est plus obligatoire depuis le 14 mai 2022, que ce soit en classe, dans les aires communes ou durant le transport scolaire, et ce, aussi bien pour le personnel scolaire que pour les élèves. Cependant, le choix de le porter demeure à la discrétion de chaque personne. Des masques seront disponibles dans les secrétariats de chacun des pavillons.

Hygiène et désinfection

À nouveau cette année, les élèves devront se désinfecter les mains en entrant dans l'école. Des stations seront disponibles aux différentes entrées.

Les fontaines d'eau seront accessibles pour le remplissage des bouteilles réutilisables.

Code vestimentaire

Voici un extrait de l'agenda scolaire (page 11) qui présente le code vestimentaire de cette année.

L'école est un milieu éducatif où un code vestimentaire s'applique.

- Les vêtements portés par les élèves à l'école doivent respecter les normes socialement reconnues pour un milieu éducatif.
- La silhouette ci-contre représente les parties du corps devant être couvertes par les vêtements.
 - o Le vêtement du haut doit rejoindre le vêtement du bas du corps et les sous-vêtements doivent être recouverts.
 - o Les vêtements du bas du corps doivent recouvrir de la taille jusqu'à la mi-cuisse.
- Les vêtements acceptés sont exempts de messages à caractère violent, indécent, sexiste, discriminatoire, raciste ou qui font la promotion de la drogue et de l'alcool.
- Les vêtements d'extérieur tels que les manteaux, foulards, gants ou mitaines, chapeaux, casquettes ou tuques, ainsi que les chaussures d'extérieur doivent être rangés dans le casier. Il en est de même pour les sacs à dos, les sacs banane, les sacs de sport et les sacs à main.



→ En cas de non-conformité, un membre du personnel avisera discrètement l'élève pour lui dire que son habillement n'est pas conforme au code vestimentaire et lui demandera de rectifier la situation.

Cours d'éducation physique

Les cours d'éducation physique et à la santé pourront se dérouler normalement sans restriction de nombre ni de distanciation.

Aide alimentaire

Le Gouvernement du Québec offre un programme afin de soutenir les familles vivant une situation d'insécurité alimentaire. Cette aide permet aux élèves d'obtenir le menu du jour gratuitement à la cafétéria de l'école.

Vous pouvez faire une demande en envoyant un courriel à la direction adjointe du pavillon que fréquente votre enfant. Les demandes seront traitées en toute confidentialité.

Circulation automobile aux abords de l'école

En raison des nombreux travaux effectués sur le réseau routier, nous vous recommandons de prévoir un peu plus de temps qu'à l'habitude pour vous rendre à l'école.

Nous vous rappelons également l'importance de circuler à basse vitesse sur les terrains de l'école et de respecter la signalisation.

Message du Service de Police de la ville de Québec : Présence policière à l'école

Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) est heureux de vous informer qu'à nouveau cette année, un policier-école sera assigné à l'établissement scolaire de votre enfant. Au cours de l'année scolaire, les jeunes seront rencontrés pendant une période de cours. Votre jeune aura la possibilité d'assister à un atelier éducatif animé par le policier-école afin de lui permettre de favoriser une meilleure prise de décision quant à l'un des sujets importants et préoccupants qui suivent, selon l'année du secondaire en cours de réalisation :



CYBERCRIMINALITÉ	SECONDAIRE 1 Conscientiser sur l'utilisation sécuritaire des nouvelles technologies et informer des conséquences légales des cybercrimes
DROGUES	SECONDAIRE 2-3 Informer des dangers et conséquences légales relatives à la consommation et la possession de drogues (principalement de synthèse)
CONDUITE AUTOMOBILE	SECONDAIRE 5 Encourager les comportements sécuritaires sur la route et informer des risques et conséquences légales

Enfin, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler le fondement de la présence policière dans une école. Le policier-école remplit un mandat mixte : il applique le Code de la sécurité routière, les lois fédérales et les règlements municipaux à l'intérieur et à proximité de votre établissement scolaire; il assiste et conseille tout élève qui subit un préjudice; il veille, avec l'ensemble du personnel de votre établissement scolaire, au maintien du milieu de vie sain et sécuritaire. Bref, il est un partenaire dans la réussite des élèves, autant sur le plan humain que pédagogique.



Daniel Lemelin
Directeur